

Renvoi au comité de Salut public de la lettre de la municipalité provisoire du Havre-Marat, ci-devant Havre-de-Grâce (Seine-Inférieure), lors de la séance du 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Salut public de la lettre de la municipalité provisoire du Havre-Marat, ci-devant Havre-de-Grâce (Seine-Inférieure), lors de la séance du 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 172;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16789_t1_0172_0000_9

Fichier pdf généré le 07/10/2019

35

Les administrateurs de Port-Briec [ci-devant Saint-Briec], département des Côtes-du-Nord, témoignent à la Convention nationale toute l'horreur dont ils ont été saisis en apprenant l'assassinat commis dans la personne d'un de ses membres. Guerre, s'écrient-ils, guerre éternelle aux intrigans, aux traîtres, aux assassins; secours et protection aux patriotes, force et justice au gouvernement; ralliement au centre d'unité, à la Convention dans son intégrité! périssent tous les ennemis de la République une et indivisible!

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Sûreté générale (39).

36

La société populaire de Cuges, département des Bouches-du-Rhône, demande à la Convention nationale la punition du dénonciateur de sept de ses membres qui ont constamment habité la Montagne; le rapport de la loi qui suspend l'exécution de celle qui exclut des fonctions publiques les nobles et les prêtres, l'impression de la liste des détenus élargis, et de ceux qui ont sollicité leur élargissement. Elle invite la Convention nationale à abjurer toute haine particulière; elle exhorte la Montagne à reprendre son énergie; elle demande enfin que si les représentans qui sont en mission dans le Midi sont remplacés, ils ne le soient que par de vrais montagnards.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (40).

37

Le comité de surveillance de la commune de Tonneins-la-Montagne, département de Lot-et-Garonne, demande : 1°. le maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix; 2°. que la terreur soit à l'ordre du jour contre les aristocrates, les fédéralistes et tous les malveillans; 3°. que la liberté indéfinie de la presse ne soit permise qu'à la paix; 4°. que les aristocrates relâchés soient incarcérés de nouveau; 5°. que les sans-culottes soient assurés de jouir, sans crainte, des bienfaits de la révolution.

Renvoyé aux comités de Législation, de Sûreté générale et de Salut public (41).

38

La municipalité provisoire du Havre-Marat [ci-devant Havre-de-Grâce, Seine-Inférieure] transmet à la Convention nationale copie de différentes pièces honorables pour le bataillon Marat, formé de jeunes citoyens de cette commune, lors de son encadrement ordonné par la loi.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Salut public (42).

[*La municipalité provisoire du Havre-Marat à la Convention nationale, s. d.*] (43)

Citoyens,

Nous vous adressons copie des différentes pièces honorables qui ont été délivrées au bataillon Marat, formé des jeunes citoyens de notre commune, lors de son encadrement ordonné par la loi. Ces pièces attestent à la fois l'exactitude de la comptabilité, la soumission aux lois de la Convention nationale, et le courage pour la défense de la liberté, comme les vertus familières et naturelles de ces jeunes militaires.

Sans en être surpris, citoyens, nous nous sommes réjouis en voyant nos leçons mises en pratique, et nous nous flattons que le patriotisme de nos enfans sera, pour la Convention, une preuve nouvelle de celui de leurs pères.

39

La société populaire d'Ambert, département du Puy-de-Dôme, offre un nouveau défenseur, un cavalier jacobin, comme une preuve de son entier dévouement à la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (44).

[*La société populaire d'Ambert à la Convention nationale, s. d.*] (45)

Le zèle des sociétés populaires ne se rallentit point. Sans cesse elles ont les yeux fixés sur les ennemis du dehors et du dedans. Le gouvernement révolutionnaire que nous vous de-

(39) P.-V., XLVI, 182-183. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(40) P.-V., XLVI, 183.

(41) P.-V., XLVI, 183-184. *J. Perlet*, n° 737; *Mess. Soir*, n° 773; *Gazette Fr.*, n° 1003.

(42) P.-V., XLVI, 184.

(43) *Bull.*, 10 vend. (suppl.).

(44) P.-V., XLVI, 184. *Bull.*, 10 vend. (suppl.).

(45) C 321, pl. 1350, p. 20.